VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple en Bois

— ET —

Quatre Grands Terrains,

DANS UN VOISINAGE QUI S'AMELIORE,

Coin des rues Freret et Roberts.

SUCCESSION DE CATHERINE DOYLE KRIDER.

No 89 922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encan teur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 5 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage simple en bois, No 4929 rue Freret, coin de la rue Robert, contenant 4 chambres, hangar, etc. Le terrain est situé à moins de trois districts de cette ville, dans le même District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Freret, Sud Robert, Robert et Upperline, désigné par le No 1, mesurant 30 pieds à la rue Freret sur 92 pieds, 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit terrain forme le coin des rues Freret et Robert et est composé des parties des lots Nos 20, 21 et 22, d'après un plan de C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 27 février 1902.

2° Trois certains lots de terre, contigus l'un à l'autre, situés dans le même District et îlots et contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 2, 3 et 4, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots sont composés des parties des lots originaux Nos 20, 21 et 22, d'après le plan ci-dessus de C. Mile Williams. Acquis par Daniel S. Krider par achat de la People's Homestead Association, par acte pardevant T. G. Spatuldeo, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 193, folio 81.

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement ayant le service de plusieurs lignes de char, et autres agréments.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes due et exigibles en 1909 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais des acquéreurs.

Woodville & Woodville avocats.

4 juil—4 11 18 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87,708—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit désignée, à savoir—

L'élégante résidence en bois à deux étages, située de la ligne de la susdite Avenue Esplanade, entre les rues St-Claude et Liberté, ayant sept chambres et chambre à bain. Elle est située en arrière de la ligne sur un grand terrain, donnant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot No 1442, borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, Liberté et Gentilly, ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et la rue St-Claude et mesurant trente-cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de plus près de la rue St Claude de soixante-dix sept pieds sept pouces et quatre lignes et d'une première profondeur sur l'autre ligne de cette le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante-neuf pieds 10 pouces de là sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de là une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure quarante et un pieds et douze pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 6 et une petite partie du lot No 5, tels que complètement démontrés sur un plan levé d'Edgar Filié, voyer, daté du 1er décembre 1903, attaché à un acte de vente passé pardevant B. Rouen, notaire, en la date du 16 janvier 1904.

Ensemble la même propriété acquise par le Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Ouverson Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1906, et dûment enregistré dans le livre des transferts 216, folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un "home" charmant. Bail expirant jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrés par billets de l'acquéreur dûment du jour de l'adjudication, portant 7 0/0 par an d'intérêt et de la date jusqu'au paiement et garantie par hypothèques toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et en payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Adolph Camerbrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 89,468 —Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les causes qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour leurs quelles le compte final présenté par Ernest Vanin, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. — J. Arthur Charbonnet, avocat.

2 juil—2 6 11

Succession de Dominick A. Cirino,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 89,113—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les causes (s'il en est ou peuvent en avoir) pour l'opposition au compte final présenté par Nancy E. Cirino, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—John J. Mc Glinchey, avocat.

2 juil—2 5 11

Succession de Luigi Cognisso et Theresa Cornelius Cognisso.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 87,968—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les causes (s'il en est ou peuvent en avoir) pour l'opposition au compte final présenté par Meyer S. Dreifus, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—J. O. Rolling worth avocat.

1er juil—1 5 10

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620

rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 825 rue Union.—JEUDI le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'encan publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Burgundy, Esterge, Liberté et Terpsichore, désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 14 sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug, de la succession de John Schernbeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistré dans le livre des transferts 92, folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0/0) duquel sera payé à l'encanteur, au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Trois Grandes Bâtisses en Briques.

Coin Annonciation et Calliope,

Occupées par la Crescent Filter and Specialty Company.

Louis Hausman vs Crescent Filter and Specialty Company.

No 89,590, Cour Civile de District—Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 6 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 31 mai 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 23 et 24 dans l'île 69, borné par les rues Annonciation, Peoyfarré, Tchoupitoulas et Calliope, mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro 23 formant l'encoignure des rues Annonciation et Calliope, et ayant 41 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Annonciation, 38 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 24, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 80 pieds 9 pouces, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de 62 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Le numéro 24, ayant 35 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 38 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est situé immédiatement dans le fond du dit lot No 23 ensemble avec l'usage d'une allée sur le côté le plus près dans rue Tchoupitoulas, conservant à la rue Calliope, en commun avec dit lot et son autre adjacent, le tout d'après un devis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 19 déc. 1906, annexé à un acte d'achat de cette propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire, daté du 7 janvier 1907, acquise par le Crescent Filter and Specialty Company par acte pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 7me jour de janvier 1907 de Frank J. Hrubech. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à 3 étages, 1066 rue Annonciation. Premier, contenant "shop" de machines et environ 6 chambres; deuxième 2 étages en briques contenant département de filtre et une grande chambre à l'étage supérieur, trois bâtisses à trois étages contenant fondoirs et environ 4 chambres à l'étage supérieur.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an en deux ans au à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et ci-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dûes et exigibles en payant l'année dix neuf cent neuf et déposer 10 0/0 chez l'encanteur, et payer pour l'acte de vente pardevant Geo. Montgomery notaire.

Hubert H. Ansley et Edward C. Ansley avocats.

5 juin—5 6 13 20 27—juil 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Mire et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le dîme jour d'avril 1902, ledit lot mesurant trente pieds (trente pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hospital Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1903, enregistré dans le livre des transferts 192, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers au plus comptant; et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an en deux ans, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et ci-dessus du montant de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et en payer les certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG. No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en date du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport. Lue à la station Flournoy, le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit:

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1/2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo, dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1/2) acres de terre, décrite comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds sud 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt huit au-dessus de la corporation et range, de là nord 18 degrés est, 1538 pieds à l'encoignure, de là nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de la sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de là nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, ladite étendue étant des points suivants sur la ligne du chemin de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, étendue de 100 pieds commence à la station 558x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2 000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement comprend 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails undit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans démontrés par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication garantis par hypothèque de vendeur et privilège de vendeur et de nou aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de titres et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 888, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Josephine) Union (maintenant Touro) et Roman (autrefois Valdelle), désigné par le No huit (autrefois No 55) tel que montré sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agniess, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêts de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège de vendeur et de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, inclusant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Emile Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Catharine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86 414—Cour Civile de District.

JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lu et signé le 21 mai 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 7 pouces de profondeur et façade à la rue St-Thomas sur 128 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie; étant la portion de terrain des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Mouhanna, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regan par achat de Pierre V. Macarty, par acte pardevant Oscar Dreuet, notaire en cette ville, le 20 mai 1874.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets, de l'acquéreur en acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges spéciale et lien de vendeur et privilège sur les immeubles vendus, et stipulant les clauses usuelles de sécurité, inclusant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Emile Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Jean M. Soubiran

No 83,682—Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne l'îlet de 650.00 estimé par W. J. Gayle, daté du 14 février 1907.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

27 juin—27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Le stock entier de commerce, machines, comptes courants, etc., de R. McWilliams Limited.

Peintures, Huiles, Vernis, Pinceaux, etc. In Re Jones & Pickett Ltd., vs R. McWilliams, Ltd.

No 86,705—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur, Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI 12 juillet 1909 à 11 30 heures a. m. sur les lieux No 342 rue du Camp il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le stock de commerce, comptes courants, machine à manufacture et d'autres effets de R. McWilliams, Limited.

La propriété ci-dessus décrite sera premièrement offerte en vente en bloc comme un établissement faisant des affaires et après cela le stock de commerce, comptes courants, machines seront offerts en trois lots séparés et si la moyenne des prix offerts pour lesdits trois lots séparés excède la plus haute enchère pour l'établissement comme un établissement faisant des affaires, la vente se fera des lots séparés, autrement la plus haute enchère reçue pour les affaires en bloc comme un établissement faisant des affaires sera accepté.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de Danziger & Tessier.

Conditions—Comptant

Morgan & Milner, avocats.

W. E. Seymour, Receveur.

1er juil—1 4 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique bâtisse en briques, connue comme "La Colonial Bank & Trust Company.

Bureau, 314 rue Camp, entre les rues Gravier et Natchez.

S'étendant à travers Bank Place.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank & Trust Co.

No 87,707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Gravier et Natchez et la "Bank Place", et mesurant 21 pieds 6 pouces de face à la rue Camp sur les profondeurs suivantes, à savoir: sur la ligne de côté vers la rue Natchez, 114 pieds 11 pouces et sur l'autre ligne de côté vers la rue Gravier, sur une première profondeur de 70 pieds 9 pouces de la Camp à la Bank Place, et sur une ligne parallèle à la rue du Camp, de la une deuxième profondeur de 44 pieds 2 pouces à la ligne du fond de la Bank Place, sur laquelle ladite propriété a une façade de 21 pieds 4 pouces, ledit lot s'étendant à travers la rue du Camp à la Bank Place. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 314 (vieux numéro 54) rue Camp. Une excellente location pour une Banque ou une Compagnie d'Assurance ou pourrait être changée en magasin pour affaire commerciale.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit représentée par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement et garanti par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

H. L. Favrot, Dart & Kernan avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises pour Marchands de Graines et Fleuristes.

Le fonds commercial entier consistant en Pots à Fleurs, Palmes artificielles, Fleurs, Feuilles, Dentelles, Papier argenté, Vitrines, Etagères pour graines, Graines pour fleurs et jardin, Outils pour jardiniers, Lames de faux, etc. Aussi Wagon, Harnais, Cheval, "Cash Register". Une maison longtemps établie.

Joseph A. Schindler & Company, en liquidation.

No 89,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur— Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juillet 1909 à 10 heures a. m., sur les lieux 837 rue Dauphine entre les rues Damaine et Mandeville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juin 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée le fond commercial entier de Jos A. Schindler & Co., en liquidation, le tout d'après l'inventaire enregistré ci-dessus.

R. J. Morel, Dart & Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 7 8

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mattie L. Taora, épouse décédée de Charles W. Baldey.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans No 79,079.

LE BALDEY PLACE, à Covington, Lac, A l'encan, JEUDI, le 8 juillet 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession de Mattie L. Taora, défunte épouse de Charles W. Baldey, Docket No 79,079, date et signé du 1er juin 1909, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, il sera offert en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, comme suit:

Une certaine étendue ou parcelle de terre s'étendant et étant située dans la paroisse Saint Tammany, Etat de la Louisiane, étant la moitié du Nord du Quartier Sud Est et la moitié du Nord du Quartier Sud Ouest de la Section dix huit, dans la Corporation six Sud, Range douze Est, Méridien St-Helena, dans la paroisse St Tammany, Louisiane, contenant cent soixante-quatre acres et vingt-huit centièmes d'un acre, moins cinquante-deux acres vendues auparavant à Jos. A. Wager, et décrite comme suit, à savoir: Quatre Nord, et du Quart Sud-Est et vingt acres dans Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est. Aussi moins six acres vendues auparavant à Mme E. White et décrite comme étant dans le Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est de la Section dix-huit. Corporation six Sud, du Range douze Est; et bornée sur l'Est par Joseph Wager, Nord et Ouest par les terres de vendeur actuel, et sur le Sud par les terres de A. A. Cooley, laissant à l'acquéreur actuel cent six acres et 28/100 d'un acre.

Etant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a acquise par achat de George F. Potter le 17 janvier 1899 par acte enregistré dans le livre des transferts T, folio 512 et seq., avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, moins vingt et un acres vendues par Mme Mattie L. Baldey à Jacob Kuhner, décrit comme suit, à savoir—Situé dans le coin sud-ouest du quart sud ouest de la section dix-huit dans la corporation six sud du range douze est, méridien St Helena, pour commencer en coin sud-ouest dudit quart, et s'étendant nord au long de la ligne de ladite section 630 pieds, de là est entre lignes parallèles 1470 pieds borné à l'ouest par les terres de Columbus et S. W. R. & L. Association Nord et Est par les terres du vendeur actuel et Sud par les terres de A. A. Cooley, étant une portion de la même propriété acquise par le vendeur actuel de George F. Potter par acte enrégistré en le livre des transferts T folio 512, et, et étant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a vendu à Jacob J. Kuhner le 1er juillet 1899, d'après un acte enrégistré en le livre des transferts T, folio 279, etc.

—Conditions—A savoir: un tiers au plus comptant et la balance à terme de un et deux ans à compter pour cent (7 0/0) d'intérêt par an, garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de l'année 1909 et les taxes de vente devant être passé pardevant Jefferson O. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur, 20 0/0 du prix d'achat devant être déposé (sans intérêt) au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 910 rue Gravier.

Henry Chaffe, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—12—

Terrains de Choix pour bâtir dans le Troisième District.

Dans l'Ilet borné par les rues FORSTALL, REMPART, BOURGOGNE et REYNES

A midi JEUDI, 5 août 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Succession de Mme George R. Kroeper

No 89 533—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 5 août 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre en date et signé le 28 juin 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Douze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 305, borné par les rues Forstall, Bourgogne, Rempart et Reynes, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L sur un devis de George de Armas, voyer daté du 28 mai 1909, mesurant comme suit à savoir: Le lot A formant le coin des rues Forstall et Rempart, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Rempart; les lots B, C, D, E, F, G, H et I bornés 32 pieds de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur le lot J formant le coin des rues Forstall et Bourgogne, mesurant 31 pieds 11 pouces et 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne, le lot K mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bourgogne sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de profondeur, le lot L mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Rempart sur 159 pieds 11 pouces 1